

# CAPSULE SYNDICALE SRES

25 MARS 2025

ÉDITION 2425 • VOLUME 2

Dans ce journal :

- ✓ Vacances annuelles
- ✓ Congés spéciaux
- ✓ Party du personnel de soutien
- ✓ RSS, qu'est-ce que c'est?
- ✓ Présentation de la RSS
- ✓ La retraite, qui n'y rêve pas?
- ✓ Session retraite RREGOP
- ✓ La préretraite, quoi savoir
- ✓ Babillard :
  - Calendrier scolaire 2025-2026
  - Augmentation de salaire

## CAPSULE SST



### **UN(E) RESPONSABLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (RSS), ÇA MANGE QUOI EN HIVER?**

Tu as sûrement dû entendre parler, dans ton milieu de travail, que nous avons, au sein du Centre de Services Scolaire, une représentante des travailleurs en santé et en sécurité. Cette dernière représente TOUS les travailleurs syndiqués : professionnels, personnels de soutien et enseignants.

En octobre 2021, une loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail a été entérinée : tout établissement de 20 travailleurs et plus se doit d'avoir un représentant des travailleurs ayant pour objectif principal l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleuses et des travailleurs.

C'est Mme Stéphanie Gagné, membre du personnel de soutien qui occupe la fonction de représentante des travailleurs.

Les 3 fonctions principales d'un RSS sont les suivantes :

- Faire l'inspection des lieux de travail;
- Faire des recommandations ;
- Porter plainte à la CNESTT.

À l'automne prochain, une dizaine de nouvelles fonctions vont s'ajouter avec la nouvelle réglementation sur les mécanismes de prévention.

## **P** RÉSENTATION DE LA REPRÉSENTANTE DES TRAVAILLEURS



En tant que représentante des travailleuses et des travailleurs en santé et sécurité au travail du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, je collabore et participe à la mise en place de solutions en SST. Je suis les yeux, les oreilles et la voix de mes collègues. Je partage mon expérience et mes idées et je fais vivre la culture de la prévention. Il me fera donc plaisir d'échanger avec vous et de répondre à vos questions en matière de santé et sécurité au travail.

Vous souhaitez me contacter pour discuter d'une problématique ou avoir des précisions sur une situation? Voici mes coordonnées :

Stéphanie Gagné, représentante des travailleurs  
418-698-5000 extension 5240  
stephanie.gagne1@csrsaguenay.qc.ca

# CLAUSES CONVENTION

## **V**ACANCES ANNUELLES



Pour les vacances annuelles prévues :

### **5-6.04 Secteur général**

Les vacances doivent se prendre normalement au cours de l'année financière suivant celles de leur acquisition.

\*Année financière : 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin\*

### **5-6.05 B)**

Néanmoins, la personne salariée occupant ou détenant un poste en service de garde et en milieu scolaire ou un poste en adaptation scolaire doit prendre ses vacances, lorsque, selon le cas, les élèves de l'école ou du service de garde sont absents. Elle peut également les utiliser, pour retarder ou éviter une mise à pied temporaire ou pour anticiper son retour au travail après une mise à pied temporaire.

### **Tu souhaites demander des vacances qui ne cadrent pas avec ces deux clauses?**

L'orientation prise par le Centre de services scolaire pour les demandes de vacances dans le sud (entre autres), dans les moments de présence élèves pour le service direct à l'élève ou pour des vacances non prévues pour le secteur général est la suivante : la décision d'accepter ou non le congé est à la discrétion de ton gestionnaire.

Tu ne sais plus trop combien il te reste de vacances et de temps compensé?  
Il est possible pour toi, en tout temps de consulter tes banques.

Intranet / demande d'absence / mes banques

Code de la banque	Solde	Jours alloués
Vacances / année cour. (15)	0	20
Vacances /année proch. (16)	18	18
Temps comp transitoire (97)	0	0

Attention les soldes de congés affichées sont en date du dernier calcul de paie

## CONGÉS SPÉCIAUX (5-1.00)

Lorsqu'arrive dans notre vie un évènement malheureux, soit le décès d'un proche, on est souvent perdu avec les clauses de la convention collective.

### 5-1.01

	SN régulier considéré pour la permanence SP temporaire prédéterminé (6 mois et +, 20 h et +)
1. <b>Mariage</b>	7 jours avec solde (incluant le jour du mariage)
2. <b>Mariage</b> (père, mère, frère, sœur, enfant)	Le jour du mariage avec solde
4. <b>Décès</b> (conjointe, conjoint, enfant, enfant de la conjointe ou du conjoint)	7 jours avec solde
5. <b>Décès</b> (père, mère, frère, sœur)	5 jours avec solde
6. <b>Décès</b> (grands-parents, beau-frère, belle-sœur, gendre, bru, petits-enfants, beaux-parents)	3 jours avec solde

En gros, tu dois garder en tête, pour l'octroi des jours pour congés spéciaux résultant d'un décès que :

- Les jours de congés spéciaux doivent être pris de manière **CONSÉCUTIVE**, soit à partir de la date du décès **OU** incluant le jour de la cérémonie.
- Tu peux aussi commencer à prendre tes jours consécutifs à partir de la date du décès **ET** te garder un jour pour la cérémonie.
- Lors de la prise de tes jours consécutifs, le samedi et le dimanche « **COMPTENT** ». Je sais...tu vas me dire « oui, mais la fin de semaine on ne travaille pas, donc on n'a pas à les compter ». Dans les faits **OUI** tu dois en tenir compte. Le but premier des congés spéciaux, selon la convention collective, est de ne pas faire subir de perte de traitement à la personne salariée; on ne fait donc pas la distinction entre jours travaillés ou non, de là le « ... jours consécutifs ouvrables **OU NON** ».

→ Cependant, si tu as complété ta journée de travail régulière lorsque survient le décès de ton proche, ton congé va débiter le lendemain.

### 5-1.02

→ Si la cérémonie est à plus 240 km de ton lieu de domicile, tu as droit à un jour de congé supplémentaire.

→ Si la cérémonie est à plus de 480 km de ton lieu de domicile, tu as droit à 2 jours supplémentaires.

→ Si la personne chère à tes yeux est en processus de fin de vie et de l'aide médicale à mourir (reconnu par la loi), tu bénéficies du congé à compter du jour PRÉCÉDENT celui du décès.

**Déménagement** : Tu as droit à un congé la journée du déménagement. Tu n'as droit qu'à une journée de congé par année.

### Congés pour force majeure

En ce qui concerne les 3 jours maximums par année de congé pour force majeure auxquels tu as droit, tu dois garder en tête que :

Ce doit être des **événements graves**, qui tournent autour d'un désastre, incendie, inondation, OU événement **GRAVE** qui se vit dans l'**IMMÉDIAT** et que tu ne pouvais aucunement prévoir.

Aussi, selon nos arrangements locaux (5-1.01 G) est considérée comme une force majeure :

- ✓ L'accompagnement de ton/ta conjoint/conjointe, ton enfant, ton père ou ta mère pour :
  - Toute complication de santé imprévue qui nécessite des soins en urgence hospitalière (cela exclut les interventions en clinique externe ou en clinique sans rendez-vous).
  - Une convocation urgente et imprévue émise par les autorités médicales à la suite d'une complication de santé, pour laquelle la présence de l'accompagnatrice ou de l'accompagnateur, donc toi, est expressément requise dans un délai de 72 heures ou moins.
  - Un placement urgent et imprévu en centre spécialisé de santé ou de services sociaux.
- ✓ Dans des circonstances EXCEPTIONNELLES, le Centre de services peut également accorder une permission d'absence pour cause humanitaire, et ce, dans l'esprit des raisons invoquées précédemment.
- ✓ L'accompagnement de ton enfant qui doit recevoir des soins spécialisés hors région.

*La durée du congé est limitée à la durée de l'accompagnement de la personne malade dans l'une ou l'autre des circonstances mentionnées ci-dessus.*

### 5-1.08

#### Congés pour raisons familiales ou parentales

Tu peux t'absenter du travail, sans traitement (donc à tes frais) jusqu'à concurrence de 10 jours par année SI tu dois remplir des obligations familiales qui sont reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de ton enfant ou de l'enfant de ton/ta conjoint/e, ou en raison de l'état de santé d'un parent ou de toute personne pour laquelle tu agis comme proche aidant (attesté par un professionnel de la santé). Ces jours d'absence peuvent être fractionnés en demi-journée si le Centre de services y consent.

Tes jours utilisés pour ces absences vont tout d'abord être déduits de ta banque annuelle de congés maladie, jusqu'à concurrence de 6 jours et ensuite le solde restant sera sans traitement (donc à tes frais).

Cette clause ne peut pas t'accorder un nombre de jours d'absence supérieur à 10 jours.

### 5-01.03

Dans tous les cas, il faut prévenir ton supérieur immédiat et produire/fournir une preuve à l'employeur qui atteste de ces faits (exemples : nécrologie où ton nom apparaît, facture résultant d'un incendie, billet médical pour ton enfant malade...).

Au moindre doute, appelle-nous, nous prendrons le temps d'analyser ta situation et de regarder avec toi ce qui est le plus avantageux. Chaque cas est différent, et souvent complexe. En nous appelant, cela évite que tout un chacun interprète les articles de la convention collective de la mauvaise façon.

#### Calendrier scolaire 2025-2026

Vous trouverez le calendrier scolaire pour l'année 2025-2026 sur le site Internet du CSS des Rives-du-Saguenay.

Voici le lien pour le calendrier  
[Calendrier scolaire](#)

#### Salaire

Nous vous rappelons que l'augmentation salariale se fait au 1<sup>er</sup> avril et le pourcentage pour le 1<sup>er</sup> avril 2025 est de 2,6 %.



## **P**ARTY DU PERSONNEL DE SOUTIEN

du Syndicat Régional des Employés de Soutien-CSQ

Le SRES est fier de vous partager l'invitation pour la 2<sup>e</sup> édition de VOTRE party du soutien, qui se tiendra le 25 avril prochain, à l'hôtel La Saguenéenne de Chicoutimi. Aurons-nous le plaisir de t'y voir?

L'an passé une centaine de membres du personnel de soutien ont répondu à l'appel, cette année nous espérons en avoir encore plus!

Un gros merci à votre comité du party, Amélie Claveau, Julie Guay et Isabelle Aubut qui travaille fort afin de rendre cette soirée mémorable!

***Viens manger, trinquer, danser et scintiller avec nous!***

***Sois une star d'un soir!!!***

**Date limite:  
Lundi 7 avril  
2025**

**2<sup>e</sup> édition**

**Quand? Le vendredi 25 avril à 18 h**

**Où? Hôtel la Saguenéenne**

**Quoi? Souper et soirée avec DJ**

**Coût? 25\$ par personne**

**Paiement? En argent comptant**

**Billets? 4 façons de se procurer un billet:**

- Chicoutimi: Josée Brassard, Ste-Bernadette #3240

- Chicoutimi-Nord : Amélie Claveau, NDR #3608

Isabelle Aubut , Ste-Claire (texto) 418-944-3878

- La Baie: Julie Guay Au Millénaire #4410

**Prix de présence  
Cocktail d'entrée  
Plusieurs autres sur-  
prises t'attendent!  
Porte un accessoire ou  
un vêtement scintillant  
visible pour participer à  
un tirage spécial!**



# RETRAITE



## LA RETRAITE, QUI N'Y RÊVE PAS!

Quand tu commences à y penser sérieusement, voici quelques rappels sur la démarche à effectuer.

### Avant tout, assure-toi d'avoir en main ton relevé de participation de Retraite Québec.

Tout y est : la date à laquelle tu es admissible à la retraite, avec ou sans pénalité, ainsi que le montant auquel tu auras droit. Retraite Québec envoie ce relevé annuellement, à compter de vos 55 ans. À tout moment, tu peux le consulter en ligne sur le site de Retraite Québec via *Mon dossier* (vous devez avoir un compte ClicSÉQUR). Tu peux aussi communiquer avec eux par téléphone.

### Si tu as l'intention de prendre ta retraite au cours de l'année,

Il est très important d'aviser ton employeur **AU MOINS trois mois AVANT** la date prévue de ton départ. Celui-ci s'occupera d'aviser Retraite Québec et d'enclencher le processus. Trois mois, c'est le délai minimum que demande Retraite Québec pour s'assurer qu'il n'y ait aucun retard dans le versement de ton premier chèque de rente de retraite.

### Un petit pense-bête pour t'aider :

#### Retraite sans pénalité :

61 ans en âge OU 35 ans de **service** (pas 35 ans d'ancienneté là!!!)

OU

total du facteur **90** (60 ans d'âge + ton nombre d'années de service. La somme des deux chiffres doit être d'au moins 90).

#### Retraite avec pénalité de 6 % par an :

55 ans d'âge et moins de 35 années de service

Le SRES n'offre pas de calculs de ta retraite; nous ne sommes pas formés pour cela et nous ne voudrions pas t'induire en erreur. Avec ton relevé de participation en main, nous te suggérons de consulter un expert en planification financière. Ta banque ou ta caisse offrent sûrement ce service gratuitement, il ne s'agit que de prendre rendez-vous. Il pourra alors te guider dans tes décisions futures.

### Prêt à faire les démarches?

Communique avec le Centre de Services scolaire des Rives-du-Saguenay au 418-698-5000 selon ton nom de famille :

- A à E : Susie Lachance poste 5244
- F à K : Claudia Boivin poste 5334
- L à Q : Candide Plante poste 5345
- R à Z : Amélie Benoît poste 5236

## SESSION RETRAITE (RREGOP)

Petit rappel pour les personnes qui se sont inscrites à la session retraite du RREGOP. Revoici le calendrier et le lien pour vous inscrire (avant le 16 avril 2025) : [Inscription](#).

\* *Nombre de places limité.*

\*\* *Coût d'inscription de 60\$ remboursé par le SRES si vous avez participé à toutes les rencontres.*

Sujets traités	Automne 2024	Hiver 2025 avec traduction simultanée anglaise
Adaptation psychosociale et santé	Non disponible	Mercredi 30 avril 2025 de 19 h à 20 h 30
Questions financières		Mercredi 7 mai 2025 de 19 h à 20 h 30
Questions juridiques		Mercredi 14 mai 2025 de 19 h à 20 h 30
Assurances		Mercredi 21 mai 2025 de 19 h à 20 h 30
Régimes de retraite		Samedi 31 mai 2025 de 9 h à 11 h 30

\*\*\*Ces séances ne sont pas disponibles en rediffusion\*\*\*

## LA PRÉRETRAITE, QUOI SAVOIR...

### Annexe 7 de la convention collective

Une entente de retraite progressive a pour effet de te permettre de réduire ton temps travaillé pour une période variant de 1 à 5 années. La proportion prise en retraite progressive ne peut être inférieure à 40 % de la durée de ta semaine de travail régulière (attention : pour le personnel cyclique, il y a un calcul à faire, basé annuellement pour ramener la proportion à laquelle tu as droit).

Pour te prévaloir de ce régime, tu dois au préalable t'assurer auprès de Retraite Québec que tu auras droit à une pension à la date prévue pour la fin de l'entente. Tu as idéalement jusqu'au 30 avril pour faire une demande de retraite progressive à l'employeur, en vue de la prochaine rentrée scolaire. Tu y précises la période envisagée pour ta mise en retraite de façon progressive ainsi qu'un aménagement d'horaire. Tu dois également fournir au Centre de services ton attestation de Retraite Québec qui prouve que tu y es éligible. L'acceptation de ta demande est sujette à une entente préalable avec ton employeur.

Sache qu'en bénéficiant de ce privilège, tu continues d'accumuler ton ancienneté, ton expérience et ta pleine contribution au RREGOP.

Aussi, à la suite de la signature de notre nouvelle convention collective, il est maintenant possible de prolonger une retraite progressive de 2 années, soit pour une durée totale de 7 ans, sous réserve de l'accord de l'employeur. Cette demande de prolongation doit être transmise à l'employeur au moins six mois avant l'échéance de ton entente initiale.

Le formulaire de demande de retraite progressive est disponible dans l'Intranet du Centre de services scolaire.



## PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS RÉGULIERS (PAE)

### PRÉVENTION

Il n'y a pas de cloison étanche entre la vie familiale, la réalité personnelle et l'environnement professionnel. Nul n'est à l'abri de vivre des moments difficiles dans chacune de ces sphères qui auront tôt ou tard des incidences et des influences sur sa qualité de vie en général. Un programme d'aide est un investissement humain, un entretien préventif de la personne au travail.

### NOTRE DÉMARCHE

#### ACCUEIL

Un membre de l'équipe de la Clinique GRAP vous rencontrera personnellement pour faciliter votre prise en charge et élaborer les bases de l'intervention.

#### ÉVALUATION ET ANALYSE

Un intervenant de la Clinique GRAP vous aidera à mieux saisir l'ensemble de la problématique.

#### ORIENTATION

Un professionnel de la Clinique GRAP élaborera une stratégie d'intervention personnalisée à votre situation et vous référera à des spécialistes si nécessaire.

#### SUPPORT À COURT TERME

Afin d'assurer et de consolider votre démarche de résolution de votre ou de vos problème(s), la Clinique GRAP vous offrira une période de suivi adapté à vos besoins.

PARCE QUE PORTER SEUL LE  
POIDS D'UN PROBLÈME PEUT LE  
RENDRE TRÈS LOURD...

**SORTEZ DE VOTRE SOLITUDE!**

### OFFRE DE PARTAGE

Employeur, compagnons de travail et professionnels de la santé mettent en commun leurs énergies afin de vous aider à retrouver un équilibre et à reprendre votre cours de vie normal.

### UNE INTERVENTION ADAPTÉE AU MILIEU DE TRAVAIL

Le PAE est un lieu privilégié de rencontre avec des professionnels sensibles aux différentes situations difficiles. Une relation d'aide profonde et efficace s'amorce et devient ainsi essentielle à la réhabilitation.

Programme d'aide aux employés (PAE)

UN SERVICE PROFESSIONNEL ET CONFIDENTIEL

Pour tous les employés réguliers de



**GRAP**  
Clinique de psychologie

418 545-2032 | 1 800 363-2030



**GRAP**  
Clinique de psychologie

Centre  
de services scolaire  
des Rives-du-Saguenay

**Québec**





**Profitez de rabais de groupe exclusifs  
pour votre assurance auto, habitation  
et entreprise avec La Personnelle**



Une planification réfléchie est essentielle afin de protéger vos biens les plus précieux. C'est pourquoi nous avons conclu un partenariat avec La **CSQ** pour vous offrir des rabais de groupe exclusifs sur vos assurances.

**Obtenez une soumission  
et achetez en ligne**

Visitez notre site

**[csq.lapersonnelle.com](https://csq.lapersonnelle.com)**

pour en savoir plus sur votre offre d'assurance exclusive.

**1 888 476-8737**